

# ACTU DU PRESIDENT N°32 15 JUILLET 2018

p.saintmacary@unc.fr

*La lettre du président – général de l'UNC*

*« L'avenir en confiance »*



## LE MOT DU PRESIDENT

### **Rendons à César ce qui est à César et ...**

Le Premier ministre a donc décidé d'octroyer en 2019 la carte du combattant aux militaires présents en Algérie du 1<sup>er</sup> juillet 62 au 1<sup>er</sup> juillet 1964.

C'est l'épilogue d'un long combat contre l'injustice, mené inlassablement depuis des lustres par l'UNC, avec l'appui de nombreux parlementaires de toutes appartenances politiques, soulignons-le. Récemment sont venus se rallier à notre position l'ensemble des associations, y compris celles qui étaient les plus opposées, sous prétexte que la guerre d'Algérie se serait terminée le 19 mars 1962, ignorant de fait les 530 morts pour la France tués après cette date et les dizaines de milliers de combattants présents pendant cette période ... En octobre 2015, je participais pour la première fois à une réunion du « groupe des Douze » présidée alors par Monsieur Todeschini, secrétaire d'État aux anciens combattants. Sollicitant notre appréciation sur le projet de budget 2016, je déplorais l'absence de l'octroi de la carte aux 62-64. « *Il n'en est pas question* » intervenait avec véhémence un haut responsable d'une fédération, bien connue, d'anciens combattants d'Algérie, d'où la réponse du Secrétaire d'État : « *Vous voyez bien que c'est impossible, il n'y a que l'UNC qui le demande* ». Effectivement, aucune autre association ne m'avait soutenu ! Deux ans après, dans le magazine de cette fédération apparaît une timide résolution, la dernière des résolutions dans le compte-rendu de son congrès national de Bourg-en-Bresse : un revirement pour cette fédération qui, pour la première fois, soutenait la carte 62-64, sans doute inspirée par le départ de certains de ses adhérents présents en Algérie à cette période.

Aujourd'hui, avec le prosélytisme bien connu des récents convertis, les responsables de cette fédération, comme d'autres, clament haut et fort que, grâce à leur action, le gouvernement a pris cette mesure (sic !). Non, c'est tout simplement la mise en œuvre d'une promesse du candidat Macron, relayée par une intense campagne de terrain et de travail depuis des dizaines d'années de l'UNC avec les parlementaires, qui s'est poursuivie par un dialogue récent, confiant et constructif avec Madame Darrieussecq qui va mettre fin à cette injustice. Nous avons cependant de bonnes raisons de croire que notre action a le mérite de l'antériorité et de l'efficacité.

D'ailleurs, pour confirmer les bonnes résolutions de cette fédération et après constat de la dangerosité de cette période 62-64, pourquoi ne pas s'interroger sur cet événement

douloureux du 19 mars, date subrepticement retenue pour la commémoration de la fin des combats en Algérie par une loi non consensuelle que de multiples gouvernements de gauche ou de droite avaient jusqu'alors évité de finaliser ? L'histoire ne retiendra que l'anniversaire d'accords non tenus, de combats qui ne se sont pas achevés et de l'exode dramatique d'un million de nos concitoyens. Notons que même les Algériens ignorent cette date pour commémorer leur Indépendance.

C'est pourquoi les associations du monde combattant gagneraient à mettre fin à ces vaines querelles mémorielles pour proposer une action positive et d'avenir : promouvoir et revenir à la commémoration de tous les morts pour la France, de tous les conflits, à une seule date, le 11 novembre, bref appliquer dans l'esprit et dans la lettre une loi déjà votée en 2012, qui a eu l'avantage, elle, de recueillir l'unanimité !

La prochaine ACTU du Président sera diffusée le 15 septembre. Les diverses cérémonies de la fête nationale – réception à l'hôtel de Brienne, défilé du 14 juillet, etc. - ont clôturé une année bien chargée. Depuis que je préside l'association, je m'efforce à ce que l'UNC soit systématiquement représentée à toutes les cérémonies et manifestations nationales, car pratiquer la chaise vide s'avère toujours néfaste pour une association. C'est souvent l'opportunité de faire découvrir l'UNC, de nouer des contacts utiles, de passer nos messages. Certes, cela peut paraître fastidieux certaines semaines, mais le fait de résider en région parisienne est un atout non négligeable. Quand cela s'avère impossible, je sais pouvoir compter sur les vice-présidents.

Bonnes vacances à tous.

Amicalement  
**Pierre SAINT-MACARY**

## EPHEMERIDE

- ⇒ **Lundi 18 juin** : 78<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin au Mont-Valérien.
- ⇒ **Mardi 19 juin** : réunion à l'ONACVG.
- ⇒ **Dimanche 24 juin** : pèlerinage des anciens combattants à Lourdes.
- ⇒ **Jeudi 28 juin** : réunion plénière ONACVG.
- ⇒ **Vendredi 6 juillet** : interview par la radio C2F combattants de France- Web, radio de la communauté des combattants (association Basque UNC).
- ⇒ **Vendredi 13 juillet** : réception à l'hôtel de Brienne, résidence du ministre des Armées.
- ⇒ **Samedi 14 juillet** : cérémonie de la fête nationale.

## AGENDA

- **Samedi 1<sup>er</sup> septembre** : congrès départemental de l'UNC35 à Janzé.
- **Samedi 15 septembre** : journée du centenaire de l'UNC40 à Mont de Marsan.
- **Dimanche 16 septembre** : congrès départemental de l'UNC64 -Béarn à Gan.

## ACTUALITES

### ➔ Au sujet des pensions de réversion.

Régulièrement des ballons « sont lancés en l'air » pour tester la capacité d'encaissement des Français. Après les propos choquants du Président sur les aides sociales, ce sont les pensions de réversion qui se sont retrouvées sur la sellette.

En effet, un document de travail du Haut-Commissariat à la réforme des retraites pose carrément la question de leur maintien : « *Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité, doit-on maintenir des pensions de réversion ?* » Et souvent entre la question et la décision, il y a un pas vite franchi, surtout quand le ministre des solidarités confirme l'interrogation !

Certes, suite aux réactions multiples et hostiles des Français, nous avons assisté à un rétropédalage auquel nos hommes politiques nous ont habitués. Mais restons vigilants, car la menace plane et il sera peut-être nécessaire de se mobiliser. 87% des bénéficiaires sont des femmes pour lesquelles la réversion est la seule pension !

A l'UNC, en reconnaissance à nos veuves d'anciens combattants, qui souvent vivent chichement, et à nos veuves de guerre, nous nous opposerons toujours à ce type de décisions qui va à l'encontre d'un principe qui nous est cher, la solidarité !

### ➔ La retraite du combattant dans le collimateur ?

Les grands hommes d'Etat que ce soient César, soucieux du sort des vétérans des Légions, Louis XVI qui construisit les Invalides pour les anciens soldats ou Clemenceau qui prononça la fameuse phrase « *Ils ont des droits sur nous* » s'honorent d'avoir fait preuve de reconnaissance vis-à-vis de ceux qui ont combattu ou défendu leur patrie. Ce n'est pas le cas de certains, qui, dans les lambris ministériels, ignorent, calettes à la main, les rigueurs des entraînements et des combats, les séparations fréquentes des familles, les blessures physiques ou psychiques, le pouvoir de tuer pour la France, ou être tué, l'usure des corps, la violence du spectacle de la cruauté des hommes.

Il en est ainsi de la retraite du combattant qui, manifestement, dérange la Cour des comptes et ... Bercy, en recherche perpétuelle d'économies ! De nouveau, ballons en l'air ou décision dans le tuyau ?

Cette retraite du combattant a été créée à la fin des années 20 et l'UNC s'honore d'avoir largement pesé à l'époque pour qu'elle voit le jour. C'est tout simplement un témoignage de reconnaissance de la Nation à l'égard de ses fils qui se sont battus pour elle. Actuellement, son montant est de 784,80€ par an et peut être cumulé avec une pension professionnelle. Elle est versée exclusivement aux titulaires de la carte du combattant, à partir de 65 ans.

Le prétexte avancé est la professionnalisation des armées. En effet, nos soldats professionnels acquerraient des droits à la retraite qui rendent cette retraite du combattant inutile ... Dans la foulée, c'est aussi la retraite mutualiste, autre acquis de la même époque, qui est contestée. Cette critique n'est pas vraiment nouvelle, un rapport sénatorial, diffusé il y a quelques années, allait dans ce sens. On nous l'avait dit enterré, constatons qu'il n'en est rien !

Au-delà des dénégations, restons attentifs à la suite des événements et préparons-nous si nécessaire ... Espérons que, au niveau le plus élevé, l'exemple des grands hommes d'Etat l'emportera !

### ➔ Revalorisation du monument AFN du Quai Branly.

Un groupe de travail, piloté par l'ONAC et la DPMA, a été constitué pour vérifier l'exactitude et la validité des listes nominatives défilant sur le monument du quai Branly et tenter d'améliorer le site en mettant davantage en valeur son aspect mémoriel. L'UNC était représentée à la réunion qui s'est déroulée début juin sur ce sujet. Le bruit avait couru de l'inscription de Maurice Audin, appartenant au FLN, sur ce mémorial. En fait, il s'agissait d'un homonyme, Maurice Audin, Mort pour la France en 1957. On ne pourra d'ailleurs que se féliciter du consensus des participants



à cette réunion consacrant le principe d'exclusion du mémorial de toute personne engagée au sein d'un groupe armé ou y apportant son soutien. Ainsi, le nom de l'aspirant Maillot ne figurera pas sur ce mémorial !

### ➔ **Cercle de défense des combattants d'Afrique du Nord (CDC-AFN).**

Ce cercle, présidé par l'UNC, rassemble des associations (notamment l'ACUF, l'AASSDN, le DRAC, la FNAM, la FSALE, l'UNABCC, Soldis, Secours de France) souhaitant affirmer la fierté et l'honneur des combattants qui ont servi la France en AFN dans un combat décidé par le gouvernement de la France. En mémoire de ceux qui sont morts ou ont été portés disparus après le 19 mars 1962, le CDC-AFN refuse toute commémoration officielle du cessez-le-feu.

☛ Réuni le 13 juin dernier, le CDC-AFN s'est félicité de l'attribution de la carte du combattant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à tous les militaires présents en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1<sup>er</sup> juillet 1964, date de départ des dernières troupes françaises d'Algérie. Le CDC-AFN constate que « *cette victoire du bon sens est le résultat des actions conjointes menées par le monde combattant autour de l'UNC, qui a porté le projet dès son origine* ».

☛ Autre sujet, la remise d'archives de la Croix Rouge Internationale à l'Algérie, annonce qui a inquiété le monde combattant. Le CDC-AFN constate que la CRI est propriétaire de ses documents et peut en faire ce qu'elle veut ! Tout au plus peut-on craindre une atteinte à la confidentialité (et peut-être à la sécurité) de personnes encore en vie et qui y seraient nommément désignées.

☛ L'exposition consacrée à Benjamin Stora au MUCEM de Marseille se passe de commentaires, mais démontre la puissance de certains groupes ...

☛ Des contacts ont été pris avec le Centre de Documentation de l'Histoire de l'Algérie (CDHA) d'Aix-en-Provence (CDHA). Ses activités de mémoire sont plutôt orientées vers la culture « pied-noir » que vers les combats d'AFN, ce qui limite l'intérêt, même si des actions communes peuvent être envisagées, notamment pour le projet du CDC-AFN de rappeler l'importance de l'œuvre française en AFN.

☛ Un colloque de l'Association Harkis et Droits de l'Homme (AHDH) était organisé le 26 mai 2018 à Paris sur le thème de l'accueil des harkis en métropole. Le problème des harkis, aujourd'hui pris en compte par leurs descendants de la seconde voire troisième génération, demeure toujours sensible et mérite une attention particulière pour éviter la distorsion des discours.

☛ Inscriptions mémorielles : il a été envisagé, au cours de la réunion précédente du CDC-AFN, de fournir aux municipalités une sorte de guide destiné à leur rappeler le sens des plaques mémorielles ainsi que leur réglementation. Ce document pourrait faire l'objet d'une publication dans les revues spécialisées, telles que « Le Journal des Maires ». Il reste à trouver un responsable pour faire aboutir ce projet. Les volontaires sont invités à se faire connaître !

***Document réservé à un usage interne***  
***Merci aux présidents de le diffuser le plus largement possible à tous les***  
***adhérents de l'UNC de leur département***